

Pascale TOURATIER

le 4 juin 2013

Laboratoire REGARDS/URCA

De l'investissement public à l'investissement de long terme : évolution des biens communs en France depuis les trente dernières années.

INTRODUCTION

A l'aube du XXI^e siècle, le concept des biens communs abordé par Harding (1968) est au centre de nombreuses études. Difficilement identifiables, ce domaine, aux frontières flexibles évolua au cours du temps. Demeuré à l'écart du champ d'analyse des économistes E. Ostrom les définissait en ces termes dans les termes suivants : « *an area that standart market theory did not touch* »¹.

Considérés par A. Smith à travers la notion de biens publics, ils furent traduits pour la première fois en termes d'investissement par U. Mazolla (1890). A la différence des autres biens concernés directement par la concurrence, ce type d'investissement doit améliorer la vie de tous les individus sans entraîner ni rivalité, ni exclusivité.

Pour Ugo Mazzola, les activités liées à des domaines variés comme l'éclairage public, la production et la distribution d'eau potable, d'énergie, l'aménagement des forêts ou encore la création d'infrastructures, le développement des communications, n'affectent pas les autres biens et n'excluent personne.

Les biens communs ne peuvent être utilisés que s'ils sont valorisés par de lourds investissements qui ne sont pas immédiatement rentables.

L'exploitation de biens communs **repose ainsi sur la nation de continuité** incluant les concepts de développement durable et de long terme.

En France, ces investissements (mêlant capitaux publics et privés) ont été inclus dans *la vaste notion d'investissement public, placée sous la responsabilité des pouvoirs publics.*

Au cours des vingt dernières années, la constitution du grand marché apporta en Europe et plus particulièrement en France des bouleversements majeurs :

- Le développement durable est devenu une clef ouvrant les portes sur l'avenir ;
- Les investissements publics fortement remis en cause par la communauté internationale ont été remplacés les investissements de long terme. (adoptés par le livre Vert de La Communauté Européenne, (le 29 mars 2013)

La présentation se fera en deux parties.

Dans un premier temps, nous verrons comment les biens communs ont été inclus dans la notion d'investissement public (cas de la France) et d'investissement de long terme.

Dans un deuxième temps, nous nous attacherons plus particulièrement à l'évolution de la gestion des biens communs en France à travers les investissements publics et à travers les investissements de long terme.

¹ E. Ostrom (2009), Nobel Economics Prize.

I) Comment relier les notions de biens communs à celles d'investissement public et d'investissement de long terme.

1) Les Commons inclus dans les investissements publics

Au XXe siècle, les biens communs vont être noyés dans la notion d'investissement public

2 catégories de pays ;

-ceux où les capitaux se dirigent spontanément vers les Commons (USA,GB,ALL...)

-ceux où le manque de confiance oblige les Etats à être partie prenante (FRANCE JAPON)

Il est difficile d'identifier le vaste domaine des investissements publics (HAMDOUCHE, (1984), J. MERAUX (1997), C. DEMONS (2002) P. TOURATIER (2010)

Définition

Charles DEMONS 2002 : « **est investissement public, tout investissement réalisé par une entité publique dans l'objectif de réaliser une mission de service public ou d'intérêt général, par des agents publics, privés ou mixtes** ».2

Problèmes :

- Identifier les acteurs public/privés.

- Séparer les notions de services et d'investissements publics. Ces termes accompagnent aussi bien des projets d'équipement public (infrastructures, distribution de l'eau)) que des projets industriels (énergie, transport indispensables au bien-être.

Nombreuses critiques :

1978 : Rapport Nora Minc)

1995 : OMC (règle n°1)

1996 : Rapport Denoix de St Marc

² C. Demons, (2003), « Quel avenir pour les investissements publics ? », *Analyses et documents économiques*, n° 92-93, février-mars, p. 5.

2007 : Traité de Lisbonne

2) Investissements de long terme

Les dettes souveraines ont remis en cause l'implication des Etats dans le domaine de l'investissement ;

La protection de l'environnement devient un enjeu majeur pour les acteurs économiques et sociaux, publics et privés ;

Le concept d'investissement de long terme est considéré plus proche de la notion de développement durable ;

Grande difficulté pour trouver une définition. Le Livre Vert de la Commission Européenne (29 mars 2013) a retenu la proposition du rapport du *World Economic Forum* (WEF, 2011)

Définition

Le rapport du *World Economic Forum* (WEF, 2011) propose a définition suivante

« **L'investissement à long terme** peut-être défini comme un investissement fait avec la perspective de détenir un actif pour une période de temps indéfinie par un investisseur qui en a la capacité.....en essence, c'est un investissement porté pendant des années, parfois des décennies ou des générations. Les investisseurs à long terme sont plus attentifs à la création de valeur à long terme qu'aux évolutions à court terme des prix de marché »³.

Les chercheurs restent face à trois difficultés (P. HERZOG 2013) :

-identifier le domaine

LORENZI (2008) et Julien NAVAUX (2010- 2012)

-identifier les acteurs

L. ARRONDEL et Masson, (2011),

-attirer les capitaux

L ARRONDEL et d'A. MASSON (2011)

³ WEF (World Economic Forum) *The future of Long –Term Investing*, p.9.

Christine BLONDEL (2013)

II) Les investissements relatifs aux Commons

1) Les investissements de long terme

Nous sommes aujourd'hui devant un paradoxe

a) Il est très difficile de trouver des capitaux

GLACHANT J. ,LORENZI J-H, TRAINARD P. (2008)

L'épargne devient rare et les investisseurs institutionnels ne prennent pas de risques : Ils veulent bien s'engager dans le long terme à condition d'émettre des titres à court terme ; de nouveaux produits financiers sont apparus avec l'objectif de découper l'appareil productif (capital-risque, capital amorçage, business-angels....private-equity) Christophe BAVIERE (2012)

b)Autre possibilité : les grands groupes contrôlent ce domaine

Quelques entreprises prennent en charge l'environnement (Véolia, Suez, la Saur) dans son ensemble avec l'unique souci de devenir des grands groupes internationaux.

La production et la distribution de l'eau sont aujourd'hui l'objet de critiques virulentes.

(L. BAUMSTARK, A. HUGE, C . MACARDIER (2005)

(C. CONRAD et D. DESSUS (2010-2012)

Les sources d'énergie sont gérées sans coordination communautaire.

Impossible de mettre en œuvre une politique de prix.

De grands groupes s'approprient la gestion des biens communs par le système des PPP (partenariat public privé) mis en place en France par l'ordonnance du 17 juin 2004. Ce sont les *Private Finance Initiative*, (apparus en GB en 1992) qui forment le socle.

Ils sont entièrement constitués autour de la contrainte budgétaire (court terme)

Les biens communs deviennent une source de profit à court terme.

Ces nouveaux principes sont très différents du modèle français de l'investissement public

2) le modèle français de l'investissement public : investissements appropriés aux équipements publics et aux projets industriels

La notion **Intérêt général** fédère les acteurs autour des biens communs

Parce qu'il y a des difficultés à trouver les capitaux

L'Etat réunit les différents acteurs publics et privés pour gérer les biens communs : (C. MARTINAND -1993 C. STOFFAËS 1995)

- (pouvoir central et les collectivités locales)
- GEN(P.-A Toninelli (2000), R. Millarward (2010).
- Concessions en gestion déléguée

Politique de prix (eau, énergie, communication) par la péréquation tarifaire (J. DUPUIT (1848), M. ALLAIS (1934), M BOÎTEUX (1956)

Chaque acteur avait sa place ;

Le secteur privé s'engageait sous la garantie de l'Etat (système de gestion déléguée)

X . BESANCON (2002) D. BARJOT (2006-2010)

Les biens communs étaient inclus dans une politique industrielle originale.

CONCLUSION :

Les biens communs et investissements de long terme sont deux notions indissociables.

Les investissements de long terme sont aujourd'hui désorganisés. Comment peuvent-ils être considérés sans aborder les problèmes de gouvernance, d'éthique (tout ne peut être rentable) et sans politique industrielle ?

Bibliographie :

AGLIETTA M. et RIGOT S. (2009), *Crise et rénovation de la finance*, Odile Jacob.

ARRONDEL L. et MASSON A. (2011), *L'épargnant dans un monde en crise : ce qui a changé*, Editions rue d'Ulm.

L. ARRONDEL, V. BORGY, F. SAVIGNAC (2012), L'épargnant au bord de la crise, *Revue d'Economie Financière*, n° 108, pp : 69-90.

Baumstark L., Hugué A., Marcadier C ; Maubert C. (2005), *Partenariats public-privé et actions locales*, Paris, Commissariat Général du Plan

Barjot D. (2004), *La trace des bâtisseurs. Histoire du groupe Vinci*, Paris, Textuel.

Barjot D. (2006), *La grande Entreprise française de Travaux Publics (1883-1974)*, Paris, Economica.

Bezaf J.-M. (2011), « La guerre pour l'exploitation des barrages a commencé », *Le Monde*, 4 juin.

Besançon X. (2004), *2000 ans d'histoire du partenariat public-privé*, Paris, Presses des Ponts et Chaussées.

BLOCH A., KACHANER N, MIGNON S (2012), *La stratégie du propriétaire. Enquête sur la résilience des entreprises familiales face à la crise*, collection Village Mondial, Pearson.

BLONDEL C. et DUMAS A (2008), *L'entreprise familiale sauvera-t-elle le capitalisme ?* Portraits, Autrement

BLONDEL C, (2012), « L'investissement à long terme et capitalisme familial » *Revue économique et financière*, n° 108, pp 57-68.

CASTEL R. (2011), « Les ambiguïtés de la promotion de l'individu » in *Refaire Société*, P. Rosenvallon ; Edition La République des Idées.

Colletis G. et Lung, Y. (2006), « La France industrielle en question, analyses sectorielles », *Etudes de la Documentation Française*, Paris, La Documentation Française.

COLLETIS G, 2012, *L'urgence industrielle*, Editions Le Bord de l'Eau.

C DEMONS C. (2002), « L'investissement public en France : bilan et perspectives », Rapport Public, Conseil Economique et Social, La Documentation Française.

De VISSCHER F. (2012), "The Plot Does Not Change...only the Theatre and the Actor !" disponible sur le site : www.familybusinesswiki.org

EUROPEAN FAMILY BUSINESSES (2012), Families in Business for the Long Term

Etchegoyen A. (2004), « Regards prospectifs sur l'Etat stratège », tome 2, *Rapport du Commissariat au Plan au Premier Ministre*, juin, Paris : La Documentation Française.

Foreman-Peck. J. and Mueller J. (1988), *European telecommunications Organisation*, Bader-Baden : Nomosverslagengesellschaft

GLACHANT J., LORENZI J-H., TRAINARD P., (2008), *Private Equity et capitalisme français*, Conseil d'analyse économique, rapport n°75, La Documentation Française, juillet.

GLACHANT J., LORENZI J-H.,QUINET A., TRAINARD P (2012), *Investissements et investisseurs à long terme*,. Conseil d'analyse économique, rapport n°91, La Documentation Française, juillet.

Hardin G, (1968), *The tragedy of the commons*, Sciences, vol.162, n° 3859, December, p.1243-1248.

Hall P., Soskice D. (2001), *Variety of Capitalism : The Institutional Foundations of Comparative Advantage*, Oxford, University Press, p. 1-68.

Hawken-Amory P. and Lovins H. (2010), *Natural capitalism ; creating the next industrial revolution*, Scala.

Martinand C. (1993), *L'expérience française du financement privé des équipements publics*, Paris, Economica.

Mazzola U. (1890), «The formation of the prices of public goods», in Beraud A. (2004), *Le marché, les services publics et les monopoles*, Actes du Quatrième Colloque de l'Association Internationale Walras, hors série n°4, les Cahiers du CERAS, avril 2005, p. 25-51.

Millarward R. (2010), *Public enterprise in the modern western world. An historical analysis*, European Economic Workshop.

Morin F. (1974), *La structure financière du capitalisme français*, Paris, Calmann-Lévy.

Ostrom E . (1999), "Revisiting the Commons : Local Lessons, Global Challenges", Science, vol 284, p. 278-282.

Ostrom E and Hess C. (2007), *Understanding knowledge as a common: from theory to practice*, MIT Press.

Smith A. (1776/1991), *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, traduction de Germain Garnier, tome 2, Paris, Flammarion.

Stoffaës C. (1995), « Services publics, questions d'avenir », *Commissariat Général au Plan*, Paris, Odile Jacob.

Thoenig J.C (1992), « La décentralisation, dix ans après », *Pouvoirs*, n°60, p.5-16.

Toninelli P.-A. (2000), *The rise and fall of state owned enterprises in the western world*, Cambridge University Press.

Touratier P. (2007), « Les investissements publics : Régulation et évolution du modèle français avant 1980 », *Document de travail, OMI*, URCA, Reims septembre.

Touratier P. (2010), Thèse de doctorat, *Le modèle institutionnel français de l'investissement public et ses transformations contemporaines*, URCA, novembre.